

Conditions Générales de Vente

Prestations photographiques – La Photo'O Clichés

ARTICLE 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») constituent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes de prestations de service et de produits conclues entre le Client (ci après « le client ») et Claire Chantre, nom d'artiste : « La Photo'O Clichés » , photographe (ci-après « la photographe »), auto-entrepreneur exerçant sous le SIRET 988 302 253 00022 -APE 74.20Z - TVA non applicable - Photographe non assujetti- Art.293B du CGI.

Toute réservation de séance ou commande de produits entraîne l'adhésion pleine et entière du (des) client(s) aux présentes CGV (conditions générales de vente), sauf conditions particulières convenues expressément par écrit entre les parties et annexées au présent contrat. Le Client et la Photographe indiquent, en fin de contrat, par la case correspondante, s'il existe ou non des conditions particulières annexées au présent contrat.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle.

Siège social et adresse: Claire Chantre, 225 chemin de la Vernière, 81500 Villeneuve les Lavaur.

ARTICLE 2 - Définitions

Définitions
Au sens des présentes conditions générales de vente, les termes suivants ont la signification ci-dessous:

1. La Photographe:
Claire Chantre, photographe immatriculée sous le numéro de SIRET 988 302 253 00022 -APE 74.20Z - TVA non applicable - nom d'artiste: « La Photo'O Clichés »

2. Le Client:
Toute entité, personne physique ou morale, qui passe ou a passé une commande auprès de la Photographe, ou qui bénéficie ou a bénéficié d'une prestation de la Photographe, à titre particulier ou professionnel.
Dans le cadre d'un bon cadeau, l'Acheteur et le Bénéficiaire sont tous deux considérés comme des Clients.

Dans le cadre d'un bon cadeau, les termes « Acheteur » et « Bénéficiaire » désignent respectivement :

- **L'Acheteur :** la personne qui commande et règle le bon cadeau auprès de la Photographe.

- **Le Bénéficiaire :** la personne à laquelle le bon cadeau est destiné et qui pourra bénéficier de la prestation offerte, sous réserve du respect des conditions prévues aux présentes CGV.

Les conditions applicables à l'Acheteur et au Bénéficiaire dans le cadre d'un bon cadeau sont précisées à l'article 8 des présentes CGV.

3. La commande:
Toute commande de service ou de produit passée par le Client auprès du Photographe.

4. Le produit:
Tout produit proposé à la vente par le Photographe et résultant de la séance ou du reportage photographique, notamment les fichiers numériques, albums, livres, etc…

5. La formule:
Toute formule choisie par le Client au moment de la commande.

6. Site:
Le site internet du Photographe, accessible à l'adresse suivante : www.la-phot-o-cliches.com

7. Le réseau social: Le compte Instagram du Photographe : @la_phot_o_cliches

ARTICLE 3 - Nature des prestations

La Photographe propose au Client des reportages photographiques et des séances photographiques, réalisés au domicile du Client ou dans tout autre lieu choisi par le Client, en accord avec la Photographe, ou proposé par cette dernière.

La Photographe propose également des produits dérivés des prestations photographiques, notamment la remise des fichiers numériques issues de la séance ou du reportage photographique.

Le Photographe se réserve le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer toute ou une partie du contenu de son catalogue de prestations à tout moment et sans notification préalable. Ces modifications ne s'appliquent pas aux prestations déjà commandées et validées par le Client.

ARTICLE 4 - Déroulement de la prestation

4.1 – Réservation et validation de la séance

À la suite du premier échange avec la Photographe (par téléphone, e-mail, réseaux sociaux ou via le site internet), la réservation de la séance devient définitive sous réserve de la réception des éléments suivants :

- le devis signé ;
- les présentes Conditions Générales de Vente signées ;
- le versement d'un acompte correspondant à 30 % du montant total de la prestation, ou le règlement intégral de la prestation lorsque celui-ci est prévu, notamment pour l'achat d'un bon cadeau.

La signature du devis et des présentes Conditions Générales de Vente vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des conditions contractuelles applicables à la prestation.

À compter de la validation de la date de la séance avec la Photographe, le Client dispose d'un délai de 3 jours pour transmettre l'ensemble des documents signés ainsi que le règlement demandé.

Passé ce délai, et en l'absence de réception de l'ensemble de ces éléments, la Photographe se réserve le droit d'annuler la réservation, sans préavis, et sans que le client ne puisse réclamer d'indemnité à ce titre.

La réservation n'est donc considérée comme définitive qu'à réception de l'ensemble des éléments nécessaires à sa validation dans le délai imparti.

4.2 – Acompte et règlement du solde

L'acompte versé lors de la réservation de la date constitue un premier versement venant en déduction du montant total de la prestation choisie. Il confirme l'engagement du Client et permet de valider définitivement la réservation de la date convenue.

Le solde restant dû est payable le jour de la prestation, par virement bancaire ou en espèces, dans la limite du plafond légal applicable.

Aucune prestation ni produit ne sera livré avant le règlement intégral du montant dû.

En cas de retard ou de défaut de paiement, le Photographe se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation et/ou la livraison des produits jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Pour les Clients professionnels : tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application de pénalités de retard calculées conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce. Ces pénalités sont exigibles dès le premier jour de retard, ainsi que l'application de l' indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions légales en vigueur.

4.3 – Modalités de règlement

* Tarifs:

Les prix de vente sont indiqués en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément au régime de franchise en base de TVA : « TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts ».

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date de la commande (promotions et réductions comprises).

Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Toutefois, le prix applicable à une commande est celui indiqué sur le devis et/ou le contrat accepté par le Client.

* Paiement :

Le Photographe accepte les modes de règlement suivants :
- par virement;
- en espèces en main propre et dans la limite du plafond légal applicable.

Toute commande et tout règlement doivent obligatoirement être effectués en euros.

Le Photographe se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande ou livraison en cas d'incident de paiement, de défaut ou de retard de paiement.

En cas d'antécédents de paiement non réglés, le Photographe se réserve également le droit de refuser toute nouvelle commande jusqu'à régularisation de la situation.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Le Client s'engage à régler l'intégralité du solde avant toute livraison des photographies.

À défaut de paiement intégral, le Photographe se réserve le droit de suspendre la livraison des photographies et des produits commandés, quel que soit leur support (galerie en ligne, clé USB, tirages, albums, etc.), jusqu'au règlement complet des sommes dues.

4.4 – Délai de rétractation

* Commande de séance photo ou reportage

Lorsque les conditions légales sont réunies et que le droit de rétractation est applicable, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, conformément aux dispositions du Code de la consommation.

En cas de rétractation dans ce délai, les sommes versées sont remboursées conformément aux dispositions légales en vigueur, sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, ou à aucune autre indemnité; passé ce délai, les sommes versées ne sont plus remboursables et la séance est considérée comme annulée du fait du client (cf article 4.5).

Si le Client demande expressément que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation, il reconnaît que, s'il exerce son droit de rétractation après le début de la prestation, il sera tenu au paiement du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la date de sa rétractation, conformément aux dispositions légales applicables.

Lorsque la prestation a été intégralement exécutée avant l'expiration du délai de rétractation, à la demande expresse du Client, il reconnait que le droit de rétractation ne pourra plus être exercé et que la totalité du montant de la prestation restera alors due.

4.5 – Report ou annulation

Report ou annulation à l'initiative de la Photographe

Dans le cas où la Photographe ne serait pas en mesure d'honorer la prestation à la date initialement convenue, notamment en cas de maladie, d'empêchement sérieux ou de force majeure, une nouvelle date pourra être proposée au Client, dans la limite des disponibilités de la Photographe.

Si aucune nouvelle date ne convient au Client ou si aucune nouvelle date ne peut être proposée, l'acompte versé sera remboursé intégralement au Client sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, ou à aucune autre indemnité, ni engager la responsabilité du photographe.

Report à la demande du Client

Toute demande de modification de la date, de l'heure ou du lieu de la prestation devra être formulée auprès de la Photographe, de préférence par écrit, au moins 7 jours avant la date initialement prévue, sauf cas de force majeure.

La Photographe pourra proposer une nouvelle date, sous réserve de ses disponibilités.

Toute demande de report formulée moins de 7 jours avant la date initialement prévue ou lorsqu'aucune nouvelle date n'est convenue entre les parties, la séance sera considérée comme une annulation à l'initiative du Client (cf 4.5). En effet, un délai inférieur à 7 jours peut ne pas permettre à la Photographe de proposer la date libérée à un autre Client.

En cas de report, la Photographe ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité de reproduire certaines conditions initialement prévues, notamment en raison de la saison, des conditions météorologiques, des disponibilités du lieu ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté.

Le Photographe peut accepter le report de la prise de vue jusqu'à deux reprises. Au-delà, la prestation sera considérée comme annulée du fait du client et devra être réglée selon les modalités prévues à l'article suivant, même si le Client est à nouveau disponible à la troisième date convenue.

Annulation à l'initiative du Client

Lorsque le droit de rétractation n'est pas applicable ou lorsque le délai légal de rétractation est expiré, toute annulation à l'initiative du Client entraîne l'application des conditions d'annulation suivantes :

- **Plus de 30 jours avant la prestation :** l'acompte de 30 % reste acquis à la Photographe ;
- **Entre 30 et 15 jours avant la prestation :** 50 % du montant total de la prestation est dû ;
- **Entre 14 et 8 jours avant la prestation :** 75 % du montant total de la prestation est dû ;
- **Moins de 7 jours avant la prestation :** 100 % du montant total de la prestation est dû.

Les sommes déjà versées au titre de l'acompte sont déduites du montant restant dû.

Ces conditions s'appliquent sous réserve des dispositions légales impératives, notamment celles relatives au droit de rétractation lorsqu'il est applicable, ainsi qu'aux situations de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne peuvent être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles; et uniquement si le contrat a été signé avant la connaissance de l'événement imprévu. La partie qui invoque un cas de force majeur devra en rapporter la preuve.

Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée. La Photographe ou le Client s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais par téléphone ou par mail.

Séances nouveau-né

Pour les séances nouveau-né, une date prévisionnelle est fixée en fonction de la date prévue d'accouchement (DPA).

Le Client s'engage à informer la Photographe de la naissance de l'enfant dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible, au plus tard dans les 24 heures suivant la naissance, afin de permettre d'ajuster la date de la séance.

En cas de naissance avant ou après la date prévue, les deux parties s'engagent à rechercher une nouvelle date compatible avec leurs disponibilités respectives et avec les disponibilités restantes dans le planning de la Photographe.

Il est recommandé de réaliser les séances nouveau-né dans les premiers jours suivant la naissance, idéalement avant le 15e jour de l'enfant. Ce délai constitue une recommandation photographique et non une obligation contractuelle.

4.6 – Conditions climatiques

La Photographe s'adapte, dans la mesure du possible, aux conditions météorologiques et peut notamment modifier légèrement l'horaire, le lieu ou le déroulement de la séance afin de permettre son maintien dans des conditions de sécurité et de qualité satisfaisantes.

Séance en extérieur

Une météo simplement défavorable ne constitue pas un motif de report ou d'annulation de la séance.

Une simple préférence du Client pour des conditions météorologiques différentes, une crainte de pluie ou un changement d'avis concernant la météo ne constitue pas un motif de report ou d'annulation, et ne peut donc donner lieu à un remboursement, dès lors que la Photographe estime que la séance peut raisonnablement être réalisée dans des conditions satisfaisantes.
Si, malgré cela, le Client décide d'annuler la séance, les conditions d'annulation prévues à l'article 4.5 s'appliquent.

Lorsque les conditions météorologiques sont exceptionnelles et rendent la réalisation de la séance dangereuse ou raisonnablement impossible, notamment en cas d'orage important, de fortes intempéries, de pluies diluviennes, de vents violents ou de toute autre situation présentant un risque pour le Client, la Photographe ou le matériel, la décision de maintenir ou de reporter la séance appartient à la Photographe, qui est seule à apprécier si les conditions permettent ou non la réalisation de la prestation dans de bonnes conditions de sécurité.

Dans ce cas, le report est décidé à l'initiative de la Photographe pour des raisons indépendantes de la volonté du Client et les conditions d'annulation prévues à l'article 4.5 ne s'appliquent pas. La Photographe et le Client conviennent alors d'une nouvelle date, dans la limite des disponibilités de la Photographe. Les sommes déjà versées par le Client restent valables, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être exigé du Client ; la prestation étant simplement reprogrammée à une date ultérieure convenue entre les parties, sans supplément.

Si aucune nouvelle date ne peut être convenue entre les parties, la prestation sera annulée et l'acompte versé sera remboursé intégralement au Client sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, ou à aucune autre indemnité, ni engager la responsabilité du photographe.

Séance au domicile du Client

Lorsque la prestation doit être réalisée au domicile du Client, celui-ci s'engage à permettre l'accès à son domicile dans des conditions normales de sécurité.

Si les conditions météorologiques rendent l'accès au domicile du Client impossible ou dangereux, notamment en cas de route impraticable, d'inondation ou de toute autre situation empêchant raisonnablement le déplacement de la Photographe, celle-ci pourra décider de reporter la séance.

Dans ce cas, le report est décidé à l'initiative de la Photographe pour des raisons indépendantes de la volonté du Client et les conditions d'annulation prévues à l'article 4.5 ne s'appliquent pas. La Photographe et le Client conviennent alors d'une nouvelle date, dans la limite des disponibilités de la Photographe. Les sommes déjà versées par le Client restent valables, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être exigé du Client ; la prestation étant simplement reprogrammée à une date ultérieure convenue entre les parties, sans supplément.

Si aucune nouvelle date ne peut être convenue entre les parties, la prestation sera annulée et l'acompte versé sera remboursé intégralement au Client sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, ou à aucune autre indemnité, ni engager la responsabilité du photographe.

Cette clause concerne exclusivement les séances photographiques privées réalisées en extérieur ou au domicile du Client. Elle ne s'applique pas aux prestations événementielles, notamment les mariages, EVJF et autres événements réservés à une date déterminée, qui sont maintenus quelle que soit la météo, sauf impossibilité résultant d'un cas de force majeure.

4.7 Retard

Retard du Client

Le jour de la séance photographique ou du reportage photographique commandé, le Client s'engage à respecter l'horaire convenu.

En cas de retard, le Client s'engage à prévenir la Photographe dans les meilleurs délais.

En cas de retard de plus de 15 minutes par rapport à l'horaire convenu, la durée de la prestation sera réduite d'autant afin de respecter les engagements prévus avec les éventuels Clients suivants. Le temps perdu du fait du retard du Client ne pourra pas donner lieu à une prolongation automatique de la prestation, ni à une réduction ou à un remboursement, total ou partiel, du montant convenu.

Si, du fait de cette réduction de la durée de la prestation, le Client décide de ne pas poursuivre la séance ou le reportage au tarif initialement convenu, cette décision sera considérée comme une annulation à l'initiative du Client. Les conditions d'annulation prévues à l'article 4.5

s'appliqueront alors (la totalité du montant de la prestation reste due et aucun remboursement ne pourra être demandé par le client.)

Au-delà de 30 minutes de retard, et en fonction des contraintes liées à la prestation et des disponibilités de la Photographe, celle-ci pourra considérer la prestation comme annulée du fait du Client. Dans ce cas, les conditions d'annulation prévues à l'article 4.5 s'appliqueront. (la totalité du montant de la prestation reste due et aucun remboursement ne pourra être demandé par le client.)

Retard de la Photographe

La Photographe s'engage à respecter l'horaire convenu et à informer le Client dans les meilleurs délais en cas de retard exceptionnel.

En cas de retard de plus de 15 minutes imputable à la Photographe, le Client pourra, lorsque cela est matériellement possible, bénéficier d'un temps de prestation équivalent au temps de retard afin de maintenir la durée initialement prévue.

Lorsque cette prolongation n'est pas possible en raison des contraintes liées à la prestation, le Client pourra bénéficier d'un geste commercial adapté à la durée du retard et aux circonstances de la prestation, dont les modalités seront déterminées par la Photographe uniquement.

Modification de la durée de la prise de vue

Si, au cours de la prestation, le Client souhaite réduire la durée initialement prévue de la séance ou du reportage, le montant convenu lors de la réservation reste intégralement dû.
Cette réduction de durée, lorsqu'elle est à l'initiative du Client, ne pourra donner lieu à aucune réduction ou remboursement, total ou partiel, du montant de la prestation.

4.8 - Conditions particulières

La Photographe fait tout son possible pour s'adapter aux conditions propres à chaque séance ou événement, notamment au lieu, à la météo, à la lumière disponible, aux contraintes horaires, aux éventuelles restrictions imposées par le lieu ainsi qu'au comportement et à la disponibilité des personnes photographiées.

Le Client reconnaît que la qualité et le rendu des photographies peuvent être influencés par ces différents éléments, qui sont indépendants de la volonté de la Photographe.

Le Client s'engage à faciliter le travail de la Photographe pendant la préparation et la réalisation de la prestation et à respecter ses consignes lorsque celles-ci sont nécessaires au bon déroulement de la séance ou du reportage.

Si le Client ou les participants souhaitent réaliser des photographies ou vidéos « backstage » pendant la séance, ils devront préalablement en discuter avec la Photographe afin de ne pas gêner le déroulement de la prestation.

La Photographe ne pourra être tenue responsable d'une qualité ou d'un rendu différent de celui habituellement attendu lorsque celui-ci résulte notamment d'un manque de coopération, d'une coopération insuffisante ou du comportement d'un ou plusieurs participants.

Appareils photo, téléphones et vidéos pendant les séances
Afin de préserver le bon déroulement de la séance et les conditions de prise de vue, l'utilisation d'appareils photo, de caméras ou de téléphones portables pour réaliser des photographies ou des vidéos pendant la séance est interdite, sauf accord préalable de la Photographe.

En cas de non-respect de cette règle malgré une demande de la Photographe, celle-ci pourra interrompre la séance si le comportement constaté gêne significativement le déroulement de la prestation.

Personnes présentes lors de la séance
Sauf accord préalable de la Photographe, seules les personnes participant à la séance photographique peuvent être présentes lors de la prise de vue.

Accessoires pour la séance
Le Client peut apporter ses propres tenues et accessoires. Leur utilisation reste toutefois soumise à l'appréciation de la Photographe en fonction du déroulement de la séance, du lieu, du style recherché et des contraintes techniques.

Reportages photographiques d'événements
Lors d'un reportage photographique d'événement, la Photographe recommande au Client d'informer ses invités de la présence d'un photographe professionnel et de leur demander, dans la mesure du possible, de limiter l'utilisation de leurs appareils photo, téléphones et flashs susceptible de gêner le travail de la Photographe.
La Photographe ne pourra être tenue responsable d'une dégradation de la qualité de son travail résultant de l'intervention, de la présence ou de l'utilisation de flashs par d'autres photographes, invités ou prestataires présents lors de l'événement.

Cérémonies religieuses
Dans le cadre d'un reportage réalisé lors d'une cérémonie religieuse, la Photographe recommande au Client de prévenir les responsables du lieu de culte de la présence d'un photographe professionnel.

La Photographe devra respecter les éventuelles consignes ou restrictions imposées par les responsables du lieu de culte.

Elle ne pourra être tenue responsable des conséquences sur la réalisation ou la qualité du reportage résultant de restrictions d'accès, de déplacement, de prise de vue ou d'utilisation du flash imposées par les responsables du lieu.

Présence et photographie des invités
Si le Client souhaite que certaines personnes ou certains invités soient présents sur les photographies, il lui appartient d'en informer la Photographe suffisamment à l'avance.

La Photographe ne pourra être tenue responsable de la présence ou de l'absence d'une personne sur les photographies lorsque celle-ci n'était pas disponible, n'a pas souhaité participer ou n'a pas été présentée à la Photographe.

De manière générale, toute personne présente lors d'un reportage ou d'une séance est susceptible d'être photographiée dans le cadre de la prestation. Il appartient au Client, lorsqu'il organise l'événement, d'informer ses invités de la présence d'un photographe professionnel et, lorsque cela est nécessaire, de recueillir les autorisations requises.

4.9 – Problème technique et/ou accident

Problème technique ou accident pendant la prestation
Malgré toutes les précautions prises par la Photographe, un problème technique, une panne ou un accident peut exceptionnellement survenir pendant la prestation et empêcher, totalement ou partiellement, la réalisation de celle-ci.

Lorsque la prestation ne peut pas être réalisée ou doit être interrompue pour l'une de ces raisons, la Photographe en informera le Client dans les meilleurs délais.

Dans ce cas, le report est décidé à l'initiative de la Photographe pour des raisons indépendantes de la volonté du Client et les conditions d'annulation prévues à l'article 4.5 ne s'appliquent pas. La Photographe et le Client conviennent alors d'une nouvelle date, dans la limite des disponibilités de la Photographe. Les sommes déjà versées par le Client restent valables, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être exigé par le Client ; la prestation étant simplement reprogrammée à une date ultérieure convenue entre les parties, sans supplément.

Si aucune nouvelle date ne peut être convenue entre les parties, la prestation sera annulée et l'acompte versé sera remboursé intégralement au Client sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, ou à aucune autre indemnité, ni engager la responsabilité du photographe.

Perte, destruction ou impossibilité d'exploitation des fichiers
Après chaque prestation, la Photographe procède à la sauvegarde des fichiers numériques issus de la séance ou du reportage et met en œuvre les précautions raisonnables afin d'en assurer la conservation.

Malgré ces précautions, un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de la Photographe peut entraîner la perte, la destruction, la corruption ou l'impossibilité d'exploiter tout ou partie des fichiers numériques (notamment en cas de panne, d'accident, de défaillance informatique, de corruption de données ou de destruction du support de stockage).

Dans ce cas, lorsque cela est matériellement possible, la Photographe pourra proposer au Client de réaliser à nouveau tout ou une partie de la prestation, à une date convenue entre les parties et dans la limite de ses disponibilités. Dans ce cas, le report est décidé à l'initiative de la Photographe pour des raisons indépendantes de la volonté du Client et les conditions d'annulation prévues à l'article 4.5 ne s'appliquent pas. La Photographe et le Client conviennent alors d'une nouvelle date, dans la limite des disponibilités de la Photographe. Les sommes déjà versées par le Client restent valables, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être exigé du Client ; la prestation étant simplement reprogrammée à une date ultérieure convenue entre les parties, sans supplément.

Si aucune nouvelle date ne peut être convenue entre les parties, la prestation sera annulée et l'acompte versé sera remboursé intégralement au Client sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, ou à aucune autre indemnité, ni engager la responsabilité du photographe.

4.10 – Tarifs spécificités

Les tarifs indiqués dans le devis comprennent les frais de déplacement de la Photographe dans un rayon de 20 kilomètres autour de Lavaur.

Au-delà de cette zone, des frais de déplacement supplémentaires pourront être facturés à hauteur de 0,60 € par kilomètre supplémentaire.

Lorsque la prestation nécessite un déplacement impliquant une nuitée, les éventuels frais d'hébergement pourront également être facturés au Client, après accord préalable et selon les modalités précisées dans le devis.

ARTICLE 5 - Conditions de prise de vue

5.1 – Style photographique

Le Client et, le cas échéant, les membres de sa famille reconnaissent avoir pris connaissance du travail photographique de la Photographe et être familiarisés avec son style et son approche artistique. Le Client sollicite les services de la Photographe en connaissance de cause.

Le Client reconnaît que le travail de la Photographe est une démarche artistique personnelle et qu'il est susceptible d'évoluer au fil du temps, notamment en fonction de son expérience, de ses inspirations, de ses formations et de l'évolution de sa pratique professionnelle.

La prestation photographique étant une création artistique, les photographies réalisées et livrées peuvent différer de celles précédemment réalisées par la Photographe ou présentées dans son portfolio. La Photographe met en œuvre ses compétences techniques, son expérience et sa sensibilité artistique afin de proposer un résultat cohérent avec son style et sa vision personnelle de la séance ou de l'événement.

Le Client reconnaît que sa propre perception esthétique peut différer de celle de la Photographe et accepte que le résultat final relève des choix artistiques de cette dernière, notamment en matière de cadrage, de composition, de lumière, de poses, d'angles de prise de vue, de couleurs et de traitement des images.

Avant la prestation, la Photographe pourra communiquer au Client des recommandations ou informations destinées à favoriser le bon déroulement de la séance et la qualité du résultat, notamment concernant le lieu, la lumière naturelle, les horaires, les tenues, l'aménagement des espaces ou l'organisation de la séance.

Le Client s'engage à prendre connaissance de ces recommandations et à fournir les informations nécessaires à la préparation et à la réalisation de la prestation, notamment lorsqu'elle est réalisée à son domicile.

La Photographe travaille principalement en lumière naturelle. Le rendu final des photographies peut donc être influencé par les conditions de lumière, l'environnement, la météo, le lieu de prise de vue, les contraintes techniques ainsi que par la coopération et les informations fournies par le Client.

La Photographe ne pourra être tenue responsable d'un résultat différent des attentes du Client lorsque celui-ci résulte de conditions indépendantes de sa volonté ou du non-respect, par le Client, des recommandations nécessaires au bon déroulement de la prestation.

Le Client reconnaît enfin que les photographies constituent une œuvre artistique et que leur appréciation peut être subjective. Une insatisfaction liée au style artistique, au rendu esthétique ou aux choix créatifs de la Photographe ne pourra pas justifier un refus de livraison, une réduction du prix ou une demande de remboursement.

5.2 – Post-traitement et retouches

Avant livraison
De même que la prise de vue (organisation, disposition des participants, choix du lieu, cadrage, composition, lumière, etc.), le post-traitement des photographies fait partie intégrante de la démarche artistique de la Photographe.

Le post-traitement permet à la Photographe d'assurer une cohérence dans l'ensemble des images livrées et de respecter son univers artistique. La Photographe est seule décisionnaire des choix de post-traitement appliqués aux photographies.

Les photographies réalisées lors de la prestation sont triées, sélectionnées et retravaillées par la Photographe seulement. Seuls les fichiers numériques sélectionnés et traités sont remis au Client.

Les fichiers bruts (RAW) ainsi que les photographies non sélectionnées ne sont pas remis au Client. Le Client ne peut pas en exiger la cession. La Photographe supprimera les fichiers bruts et les photographies non retenues après la réalisation de la prestation.

Après livraison
La retouche photographique réalisée par la Photographe fait partie intégrante de son travail artistique et vise à embellir et harmoniser les photographies dans le respect de sa vision artistique.

Les demandes de modification formulées par le Client après livraison des photographies pourront, lorsqu'elles sont techniquement réalisables, faire l'objet d'une prestation de retouche supplémentaire facturée au Client, conformément aux tarifs en vigueur au moment de la demande.

Ces demandes devront être formulées par écrit, de préférence par e-mail, et préciser de manière suffisamment détaillée les modifications souhaitées. Seules les demandes écrites pourront être prises en compte.

La Photographe reste seule décisionnaire de la faisabilité technique de la demande et du résultat final de la retouche. Toute demande portant sur une modification substantielle de l'image ou contraire au style artistique de la Photographe pourra être refusée, et ne pourra pas constituer un motif d'annulation de la prestation ou de demande de remboursement.

5.3 – Livraison des fichiers

Les photographies livrées au Client sont mises à disposition sous forme de fichiers numériques au format JPEG, via un lien personnel.

Les fichiers livrés sont conservés par la Photographe pendant une durée de 1 mois à compter de leur mise à disposition. À l'issue de ce délai, la Photographe pourra supprimer définitivement les fichiers concernés.

À compter de leur remise, il appartient au Client de télécharger, conserver et sauvegarder ses fichiers numériques sur des supports adaptés et distincts, par exemple sur un ordinateur et sur un disque dur externe ou une clé USB conservée dans un lieu différent.

La Photographe ne pourra être tenue responsable de la perte, de la détérioration ou de l'altération des fichiers après leur remise au Client ou à l'expiration de la durée de conservation prévue ci-dessus, et se réserve le droit de facturer toute demande de duplicata.

Les photographies destinées à être imprimées par le Client sont livrées selon les caractéristiques techniques et colorimétriques du fichier traité par la Photographe. Les impressions réalisées par le Client auprès d'un laboratoire ou d'un prestataire de son choix peuvent présenter des différences de couleurs, de contraste, de luminosité ou de qualité par rapport aux fichiers numériques fournis.
La Photographe ne pourra être tenue responsable des différences de rendu liées au matériel, aux réglages ou aux profils colorimétriques du prestataire d'impression choisi par le Client.

Le Client sera informé par e-mail ou SMS de la mise à disposition de ses photographies. Sauf circonstances particulières ou dispositions différentes prévues au devis, les fichiers seront mis à disposition dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de la prestation.

ARTICLE 6 - Propriété intellectuelle

6.1 - Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

Les photographies réalisées par la Photographe dans le cadre d'une séance ou d'un reportage sont des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle, notamment au titre des droits d'auteur, selon les règles des articles L 121-1 et loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur).

La Photographe, en sa qualité d'auteur de toute réalisation photographiques, conserve sur celles-ci l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle, artistique, ses droits moraux et patrimoniaux, tels que définis par le code de la propriété intellectuelle et conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'achat ou la livraison de fichiers numériques, quel que soit leur support ou leur mode de transmission, n'entraîne aucune cession des droits d'auteur ni des droits de propriété intellectuelle attachés aux photographies. Les photographies restent donc la propriété intellectuelle du photographe et donc protégées par le droit d'auteur et ne deviennent pas libres de droits du fait de leur livraison au Client.
conformément à l'article L.111-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation des photographies livrées dans le cadre strictement privé et familial, pour ses besoins personnels et non commerciaux.

Le Client s'interdit notamment :

- d'utiliser les photographies à des fins commerciales ou professionnelles ;
- de vendre, louer ou céder les photographies à un tiers ;
- de reproduire les photographies dans le but de les commercialiser ;
- de modifier substantiellement les photographies ou d'en altérer le rendu ;
- d'utiliser les photographies dans le cadre d'une communication professionnelle, publicitaire ou promotionnelle ;
- de transmettre les fichiers à un tiers afin qu'il les exploite dans un cadre commercial ou professionnel.

Toute utilisation des photographies en dehors du cadre privé et familial, notamment dans le cadre d'un concours, d'une exposition, d'une publication, d'une reproduction ou de toute autre diffusion spécifique ou utilisation non autorisée des photographies, constitue un acte de contrefaçon dans les conditions prévues par le Code de la propriété intellectuelle et puni par la loi.

En cas de doute sur l'utilisation autorisée d'une photographie, le Client s'engage à contacter la Photographe afin d'obtenir, lorsque cela est nécessaire, son autorisation écrite préalable.

La Photographe conserve par ailleurs le droit d'utiliser les photographies réalisées dans le cadre de son activité professionnelle, notamment pour la présentation de son travail, son portfolio, son site internet, ses réseaux sociaux, ses supports de communication, ou la participation à des concours ou expositions, ainsi que leur reproduction sur des supports de communication tels que catalogues, magazines, affiches publicitaires, dossiers de presse, cartes de visite, brochures, prospectus ou tout autre support actuel et futur sous réserve de disposer des autorisations nécessaires concernant le droit à l'image des personnes photographiées.

Le photographe a le droit de reproduction pour ses supports de communication.

6.2 – Modifications et respect de l'œuvre

La Photographe demeure titulaire de l'ensemble des droits d'auteur attachés aux photographies réalisées dans le cadre de la prestation, notamment de ses droits moraux.

Les photographies doivent être utilisées et diffusées dans la version livrée par la Photographe, sans modification ou transformation de son travail artistique.

Toute modification des photographies est interdite sans l'accord préalable et écrit de la Photographe, notamment : recadrage, application de filtres, retouches, passage en noir et blanc, ajout ou suppression d'éléments, photomontage ou toute autre transformation, quel que soit le procédé utilisé.

Il est également interdit de supprimer, masquer, recadrer ou modifier la signature, le logo ou toute autre mention permettant d'identifier la Photographe lorsqu'ils figurent sur la photographie.

Le Client est autorisé à conserver les fichiers numériques qui lui sont remis sur ses supports personnels (ordinateur, téléphone, disque dur, clé USB, etc.) et à réaliser des tirages pour son usage personnel et privé.
Le Client est également autorisé à réaliser des copies de sauvegarde des fichiers numériques qui lui ont été remis, à condition que ces copies restent destinées à son usage personnel et privé.

La numérisation d'un tirage photographique dans le but de le diffuser ou de le publier sur Internet ou sur les réseaux sociaux n'est pas autorisée. Pour toute publication sur Internet, le Client est invité à utiliser les fichiers numériques remis par la Photographe.

6.3 – Publication sur Internet et réseaux sociaux

Le Client est autorisé à publier et à partager les photographies qui lui ont été livrées sur Internet et sur ses réseaux sociaux, dans le cadre d'un usage personnel et privé et sous réserve du respect des présentes CGV.

Les photographies publiées doivent être utilisées dans leur version livrée par la Photographe et ne doivent faire l'objet d'aucune modification, notamment aucun filtre, recadrage, retouche, passage en noir et blanc ou ajout d'éléments.

Lorsque la photographie est livrée avec le logo, la signature ou toute autre identification de la Photographe, ceux-ci doivent être conservés lors de la publication.

Toute publication devra, dans la mesure du possible, mentionner clairement le nom de la Photographe : **La Photo'O Clichés**, ainsi que, lorsque cela est possible, un lien vers son site Internet ou sa page professionnelle.

En cas de doute concernant une utilisation ou une diffusion particulière des photographies, le Client s'engage à demander l'autorisation préalable et écrite de la Photographe.

Les commentaires, légendes ou textes accompagnant la publication des photographies ne devront pas porter atteinte à l'honneur, à la réputation ou à l'image de la Photographe.
Le client s'engage à être solidaire de la photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

6.4 – Utilisation commerciale ou professionnelle

Toute utilisation des photographies à des fins commerciales ou professionnelles nécessite un accord préalable et écrit de la Photographe.

Lorsque la Photographe accepte une telle utilisation, une cession ou une autorisation de droits d'utilisation spécifique sera établie. Celle-ci précisera notamment la durée d'utilisation, le territoire concerné, les supports autorisés ainsi que la nature et l'étendue des droits accordés.

Cette autorisation fera l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire, dont le montant sera déterminé en fonction de l'utilisation envisagée.

6.5 - Autorisation d'utilisation des photographies par la Photographe

Sauf opposition expresse du Client dans les conditions prévues au présent contrat, matérialisée par la case correspondante en fin de contrat, le Client autorise la Photographe à le photographier, à utiliser, reproduire et communiquer publiquement les photographies réalisées dans le cadre de la prestation, à des fins de promotion et de communication de son activité professionnelle.

Cette autorisation est accordée pour une durée indéterminée, pour le monde entier et sur tout support, actuel ou futur.

Cette autorisation comprend notamment, sans que cette liste soit limitative, l'utilisation et publication des photographies sur le site Internet de la Photographe, ses réseaux sociaux, son portfolio ou book, dans ses supports publicitaires et commerciaux, ainsi que dans le cadre de publications, magazines, articles, concours photographiques, expositions, salons, catalogues, plaquettes, cartes de visite, supports imprimés ou numériques et tout autre support de communication ou de promotion de son activité professionnelle, existant ou à venir.

Le Client reconnaît que cette autorisation est accordée à titre gratuit et qu'il ne pourra prétendre à aucune rémunération ou indemnité au titre de l'utilisation des photographies.

Le Client déclare être habilité à donner cette autorisation et ne pas être lié par un engagement contractuel exclusif portant sur l'utilisation de son image ou de son nom qui ferait obstacle à la présente autorisation.

Le Client déclare être majeur, poser librement pour les photographies et autoriser leur réalisation dans le cadre de la prestation.

Pour les personnes mineures, l'autorisation de prise de vue et d'utilisation de leur image doit être donnée par leur(s) représentant(s) légal(aux). Les représentants légaux déclarent être majeurs et disposer de l'autorité nécessaire pour autoriser la réalisation et l'utilisation des photographies de leur(s) enfant(s) mineur(s), conformément aux dispositions du présent contrat.

Si l'un des représentants légaux est lui-même mineur, il doit en informer la Photographe. La signature de ses propres parents ou représentants légaux sera alors obligatoire, sauf dans le cas d'une personne mineure émancipée.

Lorsqu'un seul représentant légal signe le contrat, celui-ci déclare disposer de l'autorité nécessaire et atteste que l'autre représentant légal ne s'oppose ni à la prise de vue ni à l'utilisation des photographies dans les conditions prévues au présent contrat.

Séances offertes ou proposées à tarif privilégié

Lorsque la Photographe propose exceptionnellement une séance gratuite ou à tarif privilégié en contrepartie notamment de la possibilité d'utiliser les photographies réalisées à des fins de communication et de promotion de son activité, les conditions particulières de cette séance sont précisées au Client avant sa réservation.

Lorsque le tarif privilégié ou la gratuité de la séance est expressément conditionné à l'autorisation de diffusion des photographies, le Client en est informé avant la conclusion du contrat.

Si le Client retire ultérieurement son autorisation alors que celle-ci constituait une condition expressément convenue de la séance gratuite ou du tarif privilégié, il devra régler la séance au tarif en vigueur.

Opposition à la diffusion

Le Client peut refuser que son image soit utilisée par la Photographe, matérialisée par la case correspondante en fin de contrat.

Le refus du Client d'autoriser la Photographe à utiliser son image ne le dispense en aucun cas du respect des droits d'auteur de la Photographe sur les photographies réalisées, qui s'imposent à lui conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Client reste donc tenu de respecter les conditions d'utilisation des photographies prévues dans l'article 6 des présentes CGV, notamment en ce qui concerne leur reproduction, leur modification et leur diffusion.

Le refus du Client d'autoriser la Photographe à utiliser son image ne lui interdit donc pas d'utiliser les photographies dans le cadre uniquement privé et familial qui lui est accordé par les présentes CGV, et sous réserve du respect des droits d'auteur de la Photographe.
Il s'engage donc à ne pas lui même diffuser ses photos, notamment sur les réseaux sociaux et internet, ou de quelque sorte qu'il soit, car il devra respecter les droits d'auteur du photographe.

6.6 - Respect de l'image et de la réputation de la Photographe

Les commentaires, légendes ou textes accompagnant la publication ou la reproduction des photographies ne doivent pas porter atteinte à l'image, à la réputation, à l'honneur ou aux droits de la Photographe.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, publier ou diffuser les photographies d'une manière abusive, détournée ou susceptible de porter préjudice à la Photographe, à son activité ou à sa réputation.

Lorsque l'utilisation ou la diffusion des photographies par le Client entraîne ou contribue à une utilisation abusive ou préjudiciable des photographies par un tiers, le Client s'engage à en informer la Photographe dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible, à lui apporter son concours afin de faire cesser cette utilisation.

ARTICLE 7 - Droits à l'image

Le client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu.

Demande de retrait des photographies

Le Client et/ou toute autre personne présente sur les photographiques peuvent faire valoir leur droit à l'image à tout moment en faisant une demande par écrit avec RAR auprès du Photographe pour la suppression a posteriori de certaines images des supports de communication, de promotion et d'exposition du Photographe.

La suppression sera effectuée dans un délai raisonnable à compter de la réception de la demande.

Cette demande ne pourra toutefois pas engager la responsabilité de la Photographe concernant les reproductions ou diffusions déjà réalisées avant la réception de la demande, notamment lorsque les photographies ont été reprises, partagées ou diffusées par des tiers.

Le retrait des photographies des supports de communication de la Photographe n'a pas d'incidence sur les droits d'auteur attachés à ces photographies, qui restent détenus par la Photographe.

Limites d'utilisation
La Photographe s'interdit expressément toute utilisation, exploitation ou diffusion des photographies, sur quelque support que ce soit, à caractère pornographique raciste, xénophobe, violent, discriminatoire ou illicite.

ARTICLE 8 - Bons cadeaux

La Photographe propose des bons cadeaux correspondant aux différentes prestations proposées. Toute commande d'un bon cadeau doit être réglée intégralement au moment de l'achat.

Le bon cadeau est remis au Client acheteur avec un justificatif mentionnant notamment le nom et le prénom du bénéficiaire ainsi que le type de séance ou la prestation concernée.

Les bons cadeaux sont nominatifs et valables pendant la durée indiquée sur le bon. Ils ne peuvent être cédés ou transférés à une autre personne.

La séance correspondant au bon cadeau doit être réservée et réalisée avant la date d'expiration indiquée sur celui-ci. Passé cette date, le bon cadeau devient caduc et ne pourra plus être utilisé ni donner lieu à remboursement.

Compte tenu des délais de réservation et des disponibilités de la Photographe, le bénéficiaire doit prendre contact avec celle-ci et réserver sa séance au minimum 2 (deux) mois avant la date d'expiration du bon cadeau.

La prise de contact dans ce délai ne garantit toutefois pas la disponibilité d'une date avant l'expiration du bon cadeau. Il appartient au bénéficiaire d'anticiper sa réservation afin de permettre la réalisation de la prestation dans sa période de validité.

Dispositions applicables aux bons cadeaux – Acheteur et Bénéficiaire

Lorsqu'une prestation est achetée sous la forme d'un bon cadeau, les présentes CGV sont conclues entre la Photographe et l'Acheteur au moment de l'achat du bon cadeau.

L'Acheteur désigne la personne qui commande et règle le bon cadeau. Il est, à ce titre, soumis à l'ensemble des dispositions des présentes CGV, à l'exception des dispositions qui nécessitent le consentement personnel du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire désigne la personne à laquelle le bon cadeau est destiné et qui bénéficie de la prestation. Il est soumis à l'ensemble des dispositions des présentes CGV, à l'exception des dispositions relatives à la commande et au paiement du bon cadeau, qui relèvent de l'Acheteur.

Lors de la prise de rendez-vous par le bénéficiaire, la Photographe transmettra directement les présentes CGV au Bénéficiaire afin qu'il puisse en prendre connaissance, compléter le choix prévu à cet effet sur l'utilisation et la diffusion de son image et le signer avant la réalisation de la séance.

La signature des présentes CGV par le Bénéficiaire est une condition préalable et obligatoire à la réalisation de la séance. Elle vaut acceptation des dispositions contractuelles qui lui sont applicables. Le Bénéficiaire est libre d'accepter ou de refuser le choix qui lui est proposé dans les CGV concernant l'utilisation et la diffusion de son image. Ce choix est sans incidence sur la réalisation de la séance et sur le prix de la prestation. En revanche, la signature des présentes CGV par le bénéficiaire demeure obligatoire dans tous les cas, quel que soit le choix qu'il aura exprimé dans celui-ci.

À défaut des présentes CGV signées, la séance ne pourra pas être réalisée dans le cadre du bon cadeau. Cette absence de signature ne pourra pas donner lieu au remboursement du bon cadeau auprès de l'Acheteur, celui-ci ayant accepté les conditions applicables au bon cadeau lors de son achat et ayant été informé que la réalisation de la prestation est subordonnée à la signature des présentes CGV par le Bénéficiaire.

Le bon cadeau ne constitue en aucun cas une cession ou un transfert de droits de propriété intellectuelle ou de droits d'auteur au profit de l'Acheteur ou du Bénéficiaire. Les photographies restent protégées par les droits d'auteur de la Photographe et leur utilisation est soumise aux conditions prévues par les présentes CGV.
L'Acheteur et le Bénéficiaire reconnaissent que l'achat ou la réception d'un bon cadeau ne leur confère aucun droit supplémentaire sur les photographies ni sur l'image du Bénéficiaire au-delà des droits et autorisations expressément prévus par les présentes CGV.

ARTICLE 9 - Responsabilité civile

Le Client est responsable de sa propre sécurité ainsi que, lorsqu'il en a la garde, de la surveillance et de la sécurité des personnes mineures et animaux qui l'accompagnent lors de la séance ou du reportage.

Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité communiquées par la Photographe ainsi que les éventuelles consignes liées au lieu de prise de vue.

La Photographe met en œuvre les précautions raisonnables nécessaires au bon déroulement de la prestation. Elle ne pourra toutefois pas être tenue responsable des dommages, accidents ou incidents résultant du comportement du Client, des personnes qui l'accompagnent ou du non-respect des consignes communiquées.

Le Client est responsable des dommages qu'il cause, directement ou par l'intermédiaire des personnes dont il a la garde, au matériel, aux équipements ou aux biens de la Photographe, lorsqu'ils résultent d'une faute, d'une négligence ou d'un comportement inapproprié.

En cas de détérioration ou de casse du matériel imputable au Client ou aux personnes dont il a la garde, le Client pourra être tenu d'en indemniser la Photographe à hauteur du coût réel de la réparation ou, lorsque le matériel ne peut être réparé, de son coût de remplacement par un matériel équivalent

ARTICLE 10 - Données personnelles

Dans le cadre de son activité, la Photographe est amenée à collecter et à traiter certaines données à caractère personnel concernant ses Clients, notamment lors des demandes de renseignements, de l'établissement des devis et contrats, de la réalisation des prestations, de la facturation et des échanges nécessaires au suivi des commandes.

Les données collectées sont traitées de manière confidentielle et uniquement pour les besoins liés à l'activité professionnelle et à la réalisation des prestations commandées :

- établir les devis, contrats et factures ;
- organiser et réaliser les prestations commandées ;
- communiquer avec le Client concernant sa commande ou sa prestation ;
- assurer le suivi administratif et comptable de l'activité ;
- respecter les obligations légales et réglementaires applicables.

Les données concernées peuvent notamment comprendre le nom et prénom, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone ainsi que les informations nécessaires à la réalisation et à la facturation de la prestation.

La Photographe s'engage à traiter ces données de manière confidentielle et à mettre en œuvre les mesures appropriées afin d'en assurer la sécurité.

Les données peuvent être stockées et traitées dans les systèmes informatiques de la Photographe ainsi que, lorsque cela est nécessaire à la réalisation de la prestation, par les fournisseurs de services techniques auxquels la Photographe fait appel, notamment pour le stockage des données, l'hébergement de galeries photographiques, l'envoi d'e-mails ou le traitement des paiements.

Ces prestataires n'utilisent les données que dans le cadre des services qu'ils fournissent à la Photographe et dans les conditions prévues par la réglementation applicable.
Les données personnelles ne sont ni vendues ni cédées à des fins commerciales à des tiers.

Durée de conservation
Les données relatives aux factures et aux documents comptables sont conservées pendant la durée imposée par la réglementation applicable. Conformément à l'article L.123-22 du Code de commerce, les documents comptables et pièces justificatives doivent notamment être conservés pendant 10 ans à compter de la clôture de l'exercice.

Pour les autres données, la Photographe ne les conserve que pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sous réserve des obligations légales de conservation.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition concernant ses données personnelles.

Lorsque la conservation de certaines données est imposée par la loi, leur suppression ne pourra intervenir avant l'expiration de la durée légale de conservation.

Pour exercer ses droits ou pour toute question concernant le traitement de ses données personnelles, le Client peut contacter la Photographe à l'adresse suivante :
poc.photos@hotmail.com

La Photographe s'engage à ne pas utiliser les données personnelles du Client à des fins de prospection commerciale sans son accord lorsque celui-ci est requis par la réglementation applicable.

ARTICLE 11- En cas de Litiges

Toutes les prestations réalisées par la photographe sont soumises à la loi française.
Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

Le client devra, avant de recourir à la médiation et saisir le médiateur compétent, avoir tenté de résoudre son différend avec la photographe à l'amiable. À ce titre, il doit lui adresser au préalable une réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception (RAR), exposant l'objet du litige et sa demande. Le Client devra attendre la réponse de la Photographe ou, à défaut, l'expiration du délai prévu par la réglementation avant de pouvoir saisir le médiateur de la consommation compétent.

La Photographe communiquera au Client les coordonnées du médiateur de la consommation dont elle relève, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le recours à la médiation est gratuit pour le consommateur. La médiation ne peut être engagée qu'après une démarche préalable écrite auprès de la Photographe visant à tenter de résoudre le litige à l'amiable comme énoncée précédemment.

Chaque partie reste libre d'accepter ou de refuser la proposition formulée par le médiateur.

À défaut de résolution amiable ou de médiation, le litige pourra être soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun.

Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à trouver une solution à l'amiable à leur problème .

La procédure de médiation de la consommation est ouverte au Client dans les conditions prévues par la réglementation. Elle ne prive pas la Photographe de la possibilité de mettre en œuvre les recours dont elle dispose en cas de manquement du Client à ses obligations contractuelles, notamment en cas de défaut ou de retard de paiement.

****

En signant le présent contrat, le(s) client(s) reconnait(sent) avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions, clauses et informations qui y sont mentionnées et déclare(nt) les accepter sans réserve.

Le présent document est établi sous forme informatisée puis imprimée. Seule la signature des parties est apposée manuscritement. Toute autre mention, annotation, ajout ou modification manuscrite figurant sur le présent document ne sera pas prise en compte et ne pourra en aucun cas modifier ou compléter les dispositions contractuelles des présentes CGV.

Client 1

Nom et prénom :

Date : ___ / ___ / _____

Droit de publication

Le Client autorise la Photographe à le photographier et à utiliser, reproduire et communiquer au public les photographies réalisées lors de la séance, à des fins de promotion de son activité professionnelle, pour une durée indéterminée, dans le monde entier et sur tout support. Cette autorisation comprend notamment, sans que cette liste soit limitative, l'utilisation des photographies sur le site Internet de la Photographe, ses réseaux sociaux, son portfolio ou book, dans ses supports publicitaires et commerciaux, ainsi que dans le cadre de publications, magazines, articles, concours photographiques, expositions, salons, catalogues, plaquettes, cartes de visite, supports imprimés ou numériques et tout autre support de communication ou de promotion de son activité professionnelle, existant ou à venir.

☒ J'accepte l'utilisation de mon image dans les conditions indiquées dans le contrat

☐ Je refuse l'utilisation de mon image dans les conditions indiquées dans le contrat.

Conditions particulières

☒ Aucune condition particulière n'a été convenue entre les parties en dehors des présentes Conditions Générales de Vente

☐ Des conditions particulières ont été convenues entre les parties et sont annexées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Signature :

Client 2

Nom et prénom :

Date : ___ / ___ / _____

Droit de publication

Le Client autorise la Photographe à le photographier et à utiliser, reproduire et communiquer au public les photographies réalisées lors de la séance, à des fins de promotion de son activité professionnelle, pour une durée indéterminée, dans le monde entier et sur tout support. Cette autorisation comprend notamment, sans que cette liste soit limitative, l'utilisation des photographies sur le site Internet de la Photographe, ses réseaux sociaux, son portfolio ou book, dans ses supports publicitaires et commerciaux, ainsi que dans le cadre de publications, magazines, articles, concours photographiques, expositions, salons, catalogues, plaquettes, cartes de visite, supports imprimés ou numériques et tout autre support de communication ou de promotion de son activité professionnelle, existant ou à venir.

☒ J'accepte l'utilisation de mon image dans les conditions indiquées dans le contrat

☐ Je refuse l'utilisation de mon image dans les conditions indiquées dans le contrat.

Conditions particulières

☒ Aucune condition particulière n'a été convenue entre les parties en dehors des présentes Conditions Générales de Vente

☐ Des conditions particulières ont été convenues entre les parties et sont annexées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Signature :

La photographe
Nom et prénom : **Date : ___ / ___ / _____** **Signature** :